AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGEE

Structure (club/~~SCA~~): OCTOPUS

- ☐ Baptême
- ☐ Plongeur encadré 12m à partir de 10 ans,
- ☐ Plongeur encadré 20m à partir de 12 ans (niveau 1),
- ☐ Plongeur encadré 40m à partir de 14 ans.

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Technique nationale et de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur
https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs

Je soussigné : …….

Agissant en qualité de : père ◯ mère ◯ tuteur ◯

Autorise le jeune mineur nommé ci-dessous :

Nom : …….. Prénom : …….
né le : ……

à participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM.

Fait à …… le ……

Signature du responsable légal : ……..